

DOSSIER

CONSERVATION DE L'AVIFAUNE



L'outre-mer dévoile ses secrets

Les paysages, les espèces et les écosystèmes d'outre-mer sont parmi les plus riches et les plus diversifiés au monde. Les plus menacés aussi. Pourtant notre patrimoine naturel ultra-marin reste méconnu des Français, alors qu'une mobilisation en sa faveur est plus que jamais nécessaire. Ce dossier dédié à la biodiversité d'outre-mer vous livrera quelques secrets de la nature tropicale française...

Cette carte présente toutes les collectivités territoriales françaises d'outre-mer. 5 Départements d'outre-mer **DOM** : La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte (depuis 2011). 7 Collectivités d'outre-mer **COM** : la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, St-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, St Barthélemy, St Martin, les Terres Australes et Antarctiques françaises (Taaf).



LES associations naturalistes d'outre-mer font face à des défis considérables. La diversité des espèces, leur endémisme, les événements climatiques, les milieux naturels tropicaux difficilement accessibles (montagnes, ravines, forêts denses), rendent les inventaires ardu. Les fortes pressions d'exploitation minière et forestière, la démographie croissante sur des territoires insulaires non extensibles, placent la protection de la biodiversité au cœur des enjeux de développement des territoires. Ces associations ne disposent pas des leviers juridiques et financiers disponibles en France métropolitaine depuis un demi-siècle. Cependant, la passion qui les anime, leur connaissance de la nature et de leurs régions, leur implantation de longue date, permettent des avancées considérables en matière de conservation.

Une biodiversité inestimable

Perruche d'Ouvéa, carouge, harpie féroce, tuit-tuit, pic de Guadeloupe, ibis rouge... Ces oiseaux ne s'observent pas

dans les ciels ni les jardins de métropole, et sont rarement sous les projecteurs des enquêtes de la LPO. Et pourtant ces espèces font partie de la biodiversité française, 98 % de la faune vertébrée est essentiellement concentrée sur 22 % du territoire national : en outre-mer !

L'outre-mer français se situe dans 9 régions biogéographiques, il compte 10 % des récifs coralliens de la planète et 5 des 25 points chauds de la biodiversité mondiale. Avec son outre-mer, la France abrite 1 518 espèces d'oiseaux pour 848 sur toute l'Europe continentale, la Guyane hébergeant à elle seule plus de 700 espèces. L'un des derniers massifs de forêt primaire tropicale quasiment intacte de la planète fait aussi de ce département d'outre-mer (DOM) un territoire unique en Europe. La Réunion, les Petites Antilles, Mayotte et la Polynésie sont aussi identifiées comme Zones d'endémisme mondiale pour les oiseaux, par leur avifaune qui n'existe nul part ailleurs que sur ces îles. Sur 63 espèces d'oiseaux endémiques en France, 62 sont ainsi en outre-mer !

En danger

Malgré de nombreux efforts de conservation déployés à l'échelle nationale et régionale depuis 10 ans, la biodiversité ultra-marine demeure fortement en danger. De 1994 à 2010, l'avifaune en danger d'extinction dans l'outre-mer français a augmenté de 75 %, passant de 45 à 79 espèces. Parmi elles, 72 se trouvent dans les collectivités territoriales d'outre-mer (COM), ce qui place la France au 7^e rang mondial des pays abritant des oiseaux mondialement menacés, après la Colombie et la Chine, avant la Nouvelle-Zélande et l'Inde. En 2001, elle occupait la 9^e position de ce classement, la situation s'est donc aggravée.

Les causes de déclin de l'avifaune dans le monde sont pourtant relativement bien connues. 87 % des espèces sont affectées par la perte et la dégradation des habitats ; 30 % par l'exploitation directe (chasse, braconnage, trafic) ; 50 % des extinctions dans le monde depuis 400 ans sont également attribuées aux espèces introduites envahissantes (rats, chats, mangoustes...) ; la pêche à la

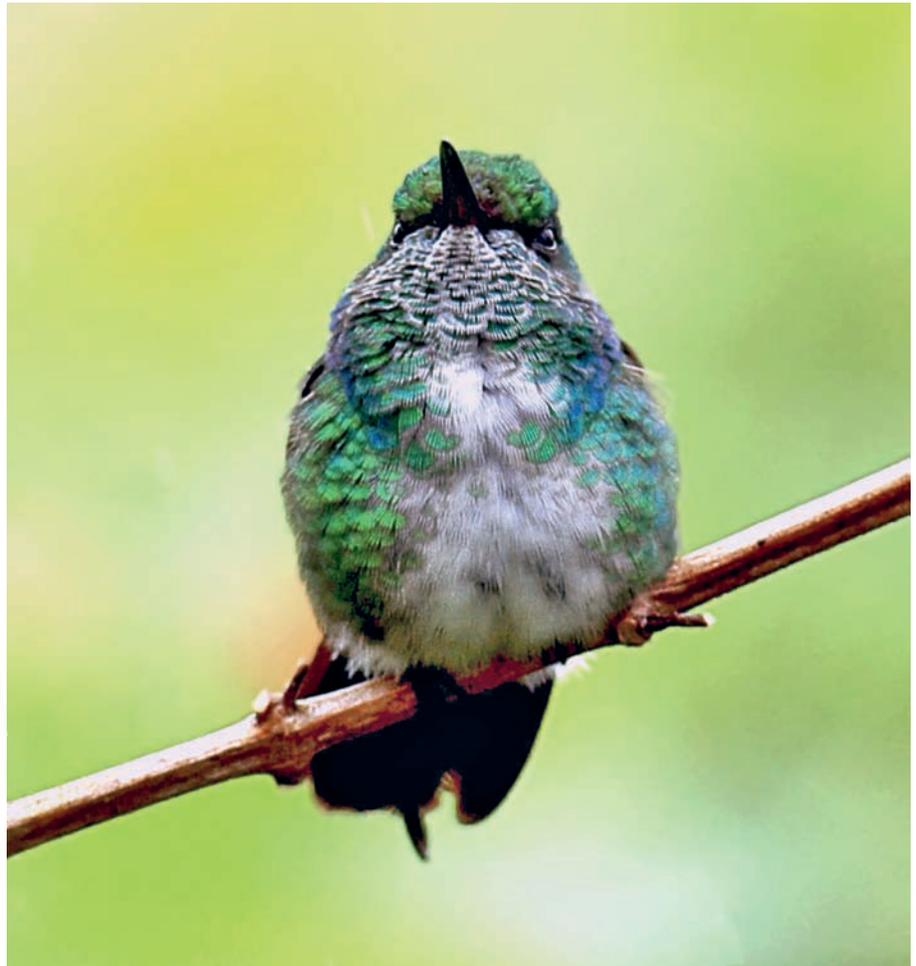
palangre, dans les Terres australes et antarctiques françaises, a contribué depuis 2000 au déclin des albatros et des pétrels. Dans les îles (Polynésie, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Petites Antilles), le faible nombre d'espèces prédatrices, le caractère endémique et l'isolement de l'avifaune la rend d'autant plus vulnérable à l'extinction (page 67). En Guyane et en Nouvelle-Calédonie, les forêts, qui abritent une diversité exceptionnelle encore méconnue, sont particulièrement fragilisées par un aménagement du territoire insuffisamment planifié.



Pétrel de Barau © Yabaléx

Des outils de protection insuffisants

La Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne s'applique dans les Départements d'outre-mer, de même que les fonds structurels pour le développement régional (Fonds Social Européen, Fonds européen de développement régional). Cependant, les impacts environnementaux de l'exploitation agricole intensive et du développement des infrastructures ne sont pas compensés, comme sur le continent, par des mesures agro-environnementales, ou par une éco-conditionnalité des subventions et de la défiscalisation. De plus, les prin-



© Michel Giraud-Audine

Colibri à menton bleu, *Chlorestes notata* (Wayabo, Guyane).

cipaux outils de protection juridique européens de protection de la nature (directives Oiseaux, Habitats-Faune-Flore et réseau Natura 2000) restent inapplicables dans ces territoires. Les annexes de

ces textes, qui listent les espèces prioritaires pour la désignation d'aires protégées comme Natura 2000, ou encore les espèces migratrices, chassables, n'incluent pas les espèces d'outre-mer. Tout comme en France métropolitaine, la biodiversité n'est pas suffisamment intégrée dans les politiques publiques (schémas d'aménagement du territoire).

2011, ANNÉE DES OUTRE-MER FRANÇAIS



Fleuve Maroni, Guyane © Agnès Colliet

La LPO et ses partenaires à travers le programme LIFE+ CAP DOM s'inscrivent pleinement dans cette année. Ainsi, tout au long de "l'Année des outre-mer", des actions de sensibilisation seront organisées.

- **en mai** : une visite de sites en Martinique, en Guyane et à La Réunion, dans le cadre de la Fête de la nature, avec les associations ornithologiques locales ; 14-15 mai retrouvez le LIFE+ CAP DOM au Jardin d'acclimatation pour le festival Z' à nous la nature :

www.natureetdecouvertes.com/tous-les-evenements

- **en juin** : événement sur le coq de roche orange en Guyane, dans le cadre d'un match de football exceptionnel.

En 2011, d'autres occasions permettront de valoriser la richesse patrimoniale de la nature d'outre-mer.

Inverser la tendance

C'est ainsi un véritable défi de sauvegarder notre nature ultra-marine, qui est le joyau de la biodiversité française. Ce patrimoine naturel est aussi un atout pour les régions d'outre-mer, qui font face à des enjeux économiques et sociaux considérables. Stopper le déclin des espèces et des habitats en outre-mer, c'est à la fois le symbole et l'indicateur de notre capacité à inverser la tendance générale. Protéger les milieux naturels, c'est aussi pérenniser les ressources vivantes, maintenir la diversité des paysages et des cultures liées à l'usage de la nature.

Forgé par un partenariat entre associations, le programme LIFE+ CAP DOM a émergé pour répondre à ces enjeux.



Héron vert © BSP/Anthony Mercieca



Oriole de la Martinique © D. Belfan



Vautour pape © Vincent Rufrey



Echenilleur de La Réunion © Yabalex



Cassique cul-jaune © Michel Giraud-Audine



Dacnis bleu © Marc Chrétien



Jaeger noir © Biosphoto / Michael Brooke / OSF



Jaeger noir © Michel Clément



Caracara cheriway © Michel Giraud-Audine



Hoatzin puppe © Sylvain Uriot



Ibijau gris © Vincent Rufrey



Albatros à sourcils noirs © Cathy Zell

LIFE+ CAP DOM

Agir pour l'avifaune menacée des Départements d'outre-mer



© Georges Talyalay

Sterna fuliginosa, Martinique. Page d'accueil du site Internet dédié et plaquette de présentation du LIFE+ CAP DOM.

Le programme "LIFE+ CAP DOM : 2010-2015, conservation de l'avifaune prioritaire des Départements d'outre-mer" a pour but la protection de la biodiversité ultra-marine. Pendant cinq ans, la LPO, trois associations et un Parc national vont se mobiliser pour proposer des actions de terrain nécessaires et innovantes. L'AOMA en Martinique, le GEPOG en Guyane, et la SEOR avec le Parc national de La Réunion sont les acteurs-clés de ce projet.

Le "LIFE+ CAP DOM" est le premier programme européen de protection de la nature inter-DOM et inter-associatif. Il est né d'un double constat : l'urgence d'agir pour enrayer le déclin de l'avifaune dans les DOM et le manque d'outils et de techniques adaptés à leurs contextes spécifiques. Après plus de dix ans de mobilisation des organisations de protection de la nature, les DOM peuvent enfin répondre à l'appel à projets européen LIFE+ (instrument financier européen pour l'environnement). Ce projet n'aurait pu exister sans une très forte implication d'acteurs ultra-



marins pérennes. Leur ancrage institutionnel, culturel et leur expertise écologique vont permettre de tester de nouvelles techniques d'études, de concertation et de gestion pour, enfin, construire des outils

adaptés aux contextes environnementaux et socio-économiques des DOM. Ces coordinateurs impliquent aussi par le dialogue tous les acteurs locaux concernés.

Concilier "conservation des sites et activités économiques" est un des objectifs du "LIFE+ CAP DOM". Cette approche passe par une meilleure évaluation des enjeux environnementaux mais également par le partage des connaissances. Des outils de prise en compte de l'avifaune (base de données) et de ses habitats (identification des sites d'intérêt écologique majeur) seront également développés pour faciliter leur intégration dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Les oiseaux sont au cœur de ce programme car ils restent les indicateurs les mieux connus, les plus faciles à mesurer et parmi les plus fiables de l'état de conservation de l'environnement. Ainsi, des actions innovantes de protection d'espèces menacées, comme le coq de roche orange en Guyane (page 64), le busard de Maillard dit papangue (page 65) ou encore le moqueur gorge-blanche en Martinique (page 66), vont être mises en place.

Financé, en partie, par la Commission européenne, le "LIFE+ CAP DOM" offre enfin des moyens conséquents aux acteurs locaux de la conservation ultra-marine. Ce programme porte sur trois DOM (Guyane, Martinique, Réunion). Cependant les outils testés sur des sites pilotes ont vocation à être restitués et répliqués dans les autres territoires d'outre-mer et dans les pays voisins. Il était temps d'agir concrètement et rapidement pour allier protection de la biodiversité et développement de nos territoires ultra-marins.

Pour consulter les dernières actualités du LIFE+ CAP DOM : <http://www.lifecapdom.org>

LA MISSION INTERNATIONALE, COORDINATRICE

Dans le cadre de ses objectifs, la Mission internationale de la LPO contribue à la protection de la biodiversité ultra-marine par le renforcement et la valorisation des associations ornithologiques locales et notamment par un travail de lobbying en direction des décideurs en Métropole et à Bruxelles. C'est dans ce contexte qu'elle s'engage, depuis une dizaine d'années, aux côtés de ces acteurs ultra-marins pour tenter de stopper la perte des espèces et des habitats. Cette mobilisation a abouti au tout premier projet LIFE+ pour la protection de la faune ultra-marine : le LIFE+ CAP DOM. Cet outil permet aux associations ultra-marines de monter des actions à long terme, avec des moyens suffisants et ambitieux. La Mission internationale de la LPO en assure la coordination nationale, garante de la synergie des actions. La longue expérience de la LPO dans la conduite de programmes LIFE, de même que sa position en Métropole sont essentielles pour mener à bien ce projet.

LIFE+ CAP DOM

Le coq de roche orange : concilier conservation des sites et activités économiques



© Maxime Dechelle

Coq de roche orange, Guyane.

En Guyane, une des actions du LIFE+ CAP DOM vise à protéger les sites de nidification du coq de roche orange. Pour préserver ces habitats menacés par l'exploitation minière, forestière et touristique, Le GEPOG mènera des actions de concertation et de dialogue avec les exploitants.

Le coq de roche orange est une espèce endémique des peuplements forestiers primaires du plateau des Guyanes. Au cours de la saison de reproduction (décembre-juin) les mâles se rassemblent et forment des groupes allant de 5 à 15 individus sur des sites de parade appelés des leks. Les femelles nichent dans des abris sous roches et grottes localisés autour des leks.

En Guyane, l'espèce présente une aire de répartition discontinue. En effet, on la rencontre uniquement dans les massifs montagneux offrant des sites de parade et de nidification adéquats pour sa reproduction. Par ailleurs, les massifs accueillant cette espèce sont soumis à diverses pressions anthropiques (exploitation minière et forestière, tou-



© Pascal Studer

A gauche : Crique sur Petites Montagnes Tortues, en Guyane. A droite : destruction d'arbres sur un site d'orpillage en Guyane.



© Agnès Collet

risme, braconnage) pouvant mettre en péril les colonies. Face à ces pressions, le GEPOG (Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane) a soulevé l'importance d'améliorer la conservation présente et à venir de cette espèce emblématique. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude "Coq de roche orange" du programme européen LIFE+ CAP DOM coordonné par le GEPOG au niveau régional. Une première partie de l'étude permettra d'améliorer les connaissances sur la biologie de cet oiseau : régime alimentaire, nombre d'individus, succès reproducteur, localisation des sites de parades des mâ-

les, etc. L'écologie de l'espèce sera également étudiée pour une meilleure compréhension de l'utilisation de l'espace en période de reproduction et hors période de reproduction. Une fois cette étude biologique réalisée, des mesures conservatoires pourront être proposées et conciliées avec le développement économique de la Guyane. Pour ce faire, les résultats scientifiques obtenus permettront d'apporter des éléments concrets de réflexion dans les processus de concertation qui seront mis en œuvre entre les différents acteurs concernés.

ALIZÉE RICARDOU, GEPOG (www.gepog.org)

LIFE+ CAP DOM

Le busard de Maillard au cœur de l'aménagement du territoire

Endémique de La Réunion, le busard de Maillard est mondialement menacé. Les principales causes de sa mortalité sont liées aux activités agricoles et à l'aménagement du territoire. Pour sauver l'unique rapace encore nicheur de l'île, la SEOR va tester des actions préventives.

Protégé par un arrêté ministériel, le busard de Maillard, dit papangue, est classé "En danger" par BirdLife International. Sa population est estimée à moins de 100 couples certains en 2010. Son territoire de chasse et de reproduction est constitué de zones ouvertes (pâturage, friche, savane) et de zones forestières arborées et/ou arbustives. Encore braconné, il est principalement menacé par les activités anthropiques (braconnage, collision avec les câbles aériens, empoisonnement indirect par ingestion de rats). En effet, l'aménagement du territoire s'est traduit par un développement du réseau électrique et le busard de Maillard en chasse ou en parade est vulnérable aux collisions avec les câbles aériens.

De même, son régime alimentaire composé en majorité de rats (50 à 70 %) l'expose au risque d'empoisonnement secondaire, puisque pour protéger les cultures (canne à sucre, espèces fruitières, etc.) d'importantes campagnes de dératisation ont lieu sur toute l'île. Cette lutte par raticides, poison violent, a pour conséquence d'augmenter le risque pour le rapace de consommer des rats empoisonnés. Ainsi, aménager durablement prend-il tout son sens pour le busard.

Le projet LIFE+ CAP DOM va permettre la réalisation d'actions de conservation autour de ces deux problématiques : l'aménagement du territoire et les activités agricoles.

Pour palier les morts causées par les câbles électriques, il s'agira de développer un réseau de surveillance sur les zones sensibles, à savoir les secteurs avec présence de couples de "Papangue" à proximité des lignes. En parallèle, la mise en place d'un processus de concertation permettra d'optimiser l'utilisation des raticides et d'aboutir à l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques, validée par le monde agricole et les acteurs de la dératisation.

VALÉRIE GRONDIN, SEOR (www.seor.fr)



© Yabalex



© Marc Salamolard



© Yabalex

En haut : busard de Maillard mâle en vol. En bas : paysages du Parc national de La Réunion.

YABALEX. UN PHOTOGRAPHE RÉUNIONNAIS

C'est l'amour de la nature qui pousse Alexandre Boyer à s'orienter vers la photo animalière, après ses études aux Beaux-Arts. Aujourd'hui, il prête son regard expert et ses épreuves sensibles au LIFE + CAP DOM.

"Je ne connaissais pas grand-chose de ce que je photographiais, j'avais besoin d'apprendre davantage sur la faune de La Réunion. J'ai alors adhéré à l'association garante de la préservation des oiseaux de l'île (la Société d'Etude Ornithologique de La Réunion, SEOR), et avec elle, j'ai pu partager passion et connaissance. Sortir en forêt dans le Parc national des Hauts, se fondre dans la nature, l'observer discrètement, et si possible ramener de beaux souvenirs, sont pour moi une vraie bouffée d'oxygène. Chaque sortie se prépare minutieusement : prise de renseignements auprès des bonnes personnes, documentation sur l'espèce à photographier, itinéraire, météo... sont autant d'éléments à ne jamais négliger. Photographier le papangue demande du temps. C'est un oiseau qui a ses habitudes et se pose sur les mêmes poteaux ou branches. Un oiseau de proie à quelques dizaines de centimètres devant soi reste toujours un moment fort en émotions. C'est dans cette ultime observation que je trouve ma récompense à ces longues heures de repérage et d'attente. Et quand je ne suis pas sur le terrain, je suis "scotché" à mon ordinateur pour retravailler mes photos afin de les intégrer à mon site : www.faune-reunion.com"

LIFE+ CAP DOM

La presqu'île de la Caravelle, refuge du moqueur gorge-blanche



© Georges Tayalay

© Julie Riegel



© Vincent Lemoine

En haut, de gauche à droite. Pointe de La Caravelle, Martinique. Paysages de la Martinique. En bas : le moqueur gorge-blanche (Martinique).

Le moqueur gorge-blanche est endémique des Petites Antilles et mondialement menacé. Sur la presqu'île de La Caravelle, en Martinique, l'AOMA identifie ses habitats et propose des mesures de gestion pour limiter la prédation et le dérangement.

La presqu'île de La Caravelle est une péninsule de faible étendue localisée au nord-est de la Martinique. A la fin du XVII^e siècle, les formations forestières primaires de la Caravelle ont été fortement déboisées. Laissée en friche à la fin du XVIII^e siècle, la superficie consacrée à l'exploitation de la canne à sucre diminuera notablement au profit de savanes, de fourrés et de forêts secondaires, et ce plus particulièrement à l'extrémité est de la presqu'île. A partir des années 1970, s'engagera un processus de mise en réserve de cette partie qui deviendra la Réserve naturelle de La Caravelle le 2 mars 1976. Bien que son avifaune soit composée essentiellement de passereaux communs, les enjeux concernent plus particulièrement le moqueur gorge-blanche, une espèce dont l'endémisme étroit à

la Martinique et à Sainte-Lucie n'est plus à démontrer, classé "En danger" (BirdLife International).

Le moqueur gorge-blanche était une espèce commune et si bien répandue à la Martinique au XIX^e siècle qu'il était possible d'en rencontrer dans les environs de Fort-de-France, la capitale de l'île. Sa der-

nière capture officielle remontant à la fin du XIX^e siècle, l'espèce fut considérée comme disparue jusqu'à la découverte d'un individu aux environs du phare de la presqu'île le 15 juin 1950. Actuellement, bien que la sous-espèce présente à la Martinique reste inféodée à la presqu'île de La Caravelle, les rencontres y sont plus fréquentes. Les suivis réalisés de 2006 à 2007 ont permis de confirmer que malgré leurs petits nombres d'individus, les populations affichent des estimations rassurantes. Sur une surface d'échantillonnage de dix hectares, la population a été estimée à trente-deux individus.

Malgré ces constats, le moqueur gorge-blanche reste un enjeu prioritaire en matière de conservation de la biodiversité. Deux principales causes à son déclin : les destructions d'habitats et l'introduction de prédateurs.

Pour assurer sa protection, l'AOMA assure une surveillance continue des variations d'effectifs du moqueur gorge-blanche à la Martinique. Les données ainsi récoltées devraient permettre aux gestionnaires du Parc naturel régional de réagir plus rapidement à d'éventuelles diminutions des populations. Dans le cadre plus spécifique du LIFE+ CAP DOM, les équipes de l'AOMA testent une solution innovante : la mise en place d'un système automatisé et quasi-permanent de collecte d'indices de présence. Des sites prioritaires seront également identifiés et feront l'objet d'un suivi régulier pour garantir un meilleur statut de conservation à l'espèce.

JEAN-RAPHAËL GROS-DÉSORMEAUX ET
Georges TAYALAY, AOMA

LES IBA DE MARTINIQUE ET DE GUADELOUPE

La Martinique et la Guadeloupe comptent respectivement 10 et 9 Important Bird Areas (IBA/Zone importante pour la conservation des oiseaux/ZICO). C'est en 2008 qu'Amazona, l'association des Mateurs Amicaux des Z'oiseaux et de la Nature aux Antilles publie le premier inventaire ZICO pour la Guadeloupe. La majorité des IBA de Guadeloupe manque d'un statut de protection officiel. Seules les zones centrales des habitats forestiers de l'IBA de Basse-Terre sont protégées par le Parc national de Guadeloupe, de même que certaines parties de l'IBA Grand Cul-de-Sac et des îlets de Petite-Terre le sont par des Réserves naturelles.

A l'inverse, la plupart des IBA de Martinique, identifiés par BirdLife, possèdent un statut de protection. L'IBA de la Presqu'île de La Caravelle est primordial car il héberge à lui seul l'unique population de moqueur gorge-blanche ("En Danger") ainsi que plusieurs autres espèces à répartition restreinte, y compris l'oriole de la Martinique ("Vulnérable").

La protection de la plupart de ces IBA est sous la responsabilité du Gouvernement français et ce d'autant plus que les directives européennes Oiseaux et Habitats-Faune-Flore ne sont pas applicables dans les DOM, les espèces tropicales n'étant pas mentionnées dans leurs annexes.

L'outre-mer innove

Les îles : endémisme et invasions biologiques

Les îles sont des lieux de fort endémisme et leur spécificité géographique les rend particulièrement sensibles aux espèces envahissantes. Retour sur ce syndrome d'insularité.

Les îles peuvent être réparties en deux grands groupes, celles d'origine continentale, qui se sont détachées d'un continent, et celles d'origine océanique, qui ont surgies de l'océan. Dans le premier cas, leur peuplement faunistique et floristique était similaire au continent duquel elles se sont détachées, puis a subi une évolution propre, à partir de la séparation. L'archipel des Comores qui comprend Mayotte ou celui des Petites Antilles (Guadeloupe, Martinique, St Barthélémy, etc.) font partie de cette première catégorie. Au contraire, dans le second cas, chaque espèce a dû coloniser ce nouveau morceau de terre, soit par les océans soit par les airs, ou encore les oiseaux. C'est le cas des îles des Mascareignes, dont l'île de La Réunion. Mais dans un cas comme dans l'autre, leurs écosystèmes se sont différenciés.

Parce qu'elles sont éloignées des continents, les îles hébergent des milieux particuliers qui ont évolué de manière déconnectée des grands espaces continentaux. En formant une barrière écologique, les mers et les océans ont réduit ou annulé les possibilités d'échanges génétiques, et les espèces végétales ou animales des îles ont poursuivi leur évolution, séparées de la population source. Elles sont devenues parfois si différentes, qu'elles forment des espèces à part entière, présentes uniquement sur ces petits espaces : des espèces dites endémiques d'une île, ou d'un archipel. Leur aire de répartition est ainsi très restreinte et leurs effectifs souvent faibles. Ces deux critères confèrent à beaucoup d'espèces insulaires un statut de conservation défavorable.

La spéciation qui s'est opérée sur des centaines de milliers d'années, sur les îles, dans des conditions de plus faibles pressions de sélection (moins d'espèces, niches écologiques plus grandes) a eut tendance à favoriser des espèces vivant plus longtemps mais produisant moins de descendants. De plus, les espèces deviennent moins compétitives et perdent les défenses contre les prédateurs. Ainsi, les végétaux sont prolifiques, ont perdu leur toxicité ou leurs épines, les

oiseaux ont perdu les comportements de fuite, voire même l'aptitude au vol. Lorsque l'Homme introduit des prédateurs, des herbivores ou des végétaux exotiques très prolifiques et compétitifs, certaines de ces espèces surabondent aux dépens des espèces indigènes.

Elles envahissent alors les écosystèmes jusqu'à les modifier notablement, voire même conduire certaines espèces à l'extinction.

MARC SALAMOLARD,
Parc national de La Réunion



En haut : Parc national de La Réunion. En bas : gallicolombe érythroptère.

LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

La Société d'Ornithologie de Polynésie "Manu" (SOP Manu) a le projet ambitieux de mener en 2011 une importante opération de restauration de l'atoll de Vahanga (à l'extrême est de l'archipel des Tuamotu) et de trois îlots de l'archipel des Gambier (Manui, Kamaka et Makarao). Des sites de première importance pour la biodiversité, en Polynésie française.

En effet, Vahanga abrite des gallicolombes érythroptères, espèce "En danger critique d'extinction" (BirdLife International), et des chevaliers des Tuamotu, espèce "En danger". Les rats polynésiens qui vivent sur Vahanga, exercent une prédation importante sur ces espèces et ne leur permettent pas de s'établir sur l'île.

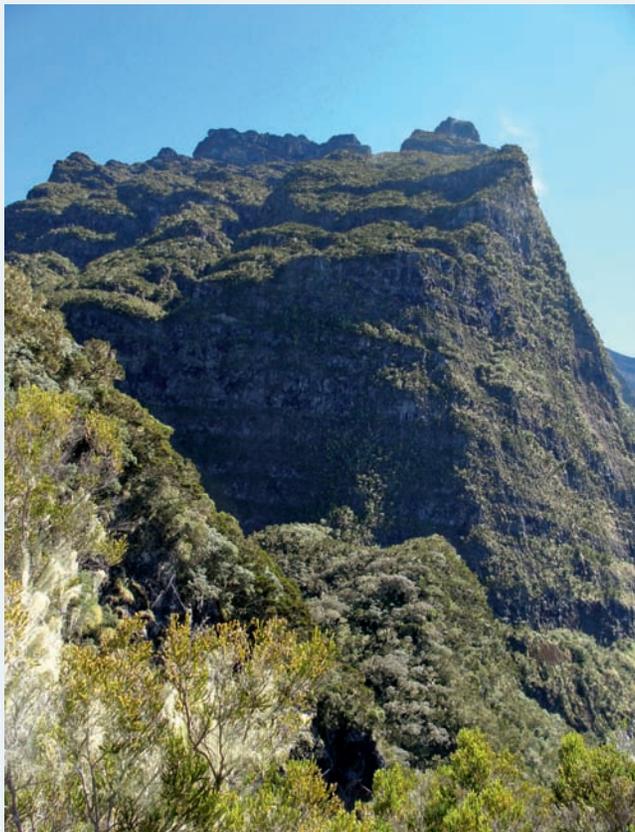
Quant aux îlots des Gambier ils abritent, eux, de nombreuses espèces telles que le pétrel de Murphy, le pétrel hérault ou le puffin d'Audubon. Sur Manui, des lapins occupent les terriers de ces oiseaux marins, et sur Makarao les chèvres piétinent les terriers et ont eu un impact désastreux sur le couvert végétal qui a aujourd'hui disparu. Ces oiseaux de mer n'ont pas la possibilité de se réfugier sur Kamaka où les rats polynésiens, qui sont aussi présents sur Makarao, exercent une prédation sur les nichées.

La solution pour préserver ces espèces d'oiseaux menacées passe par une éradication par épandage aérien de poison. Cette méthode nécessite des moyens techniques, comme l'utilisation d'un hélicoptère, encore jamais mis en œuvre pour un tel programme en Polynésie française.

ANNE GOUNI, GUILLAUME ALBAR, SOP-MANU (www.manu.pf)

L'outre-mer innove

Pollution lumineuse : La SEOR change la donne



© Marc Salamolard

© Yabalex

© Jean-Cyril Notter

A gauche, sites de colonies de pétrel de Barau, Parc national de La Réunion. A droite, de haut en bas : pétrel de Barau, La Réunion ; pétrel noir de Bourbon, Parc national de La Réunion.

Depuis 20 ans, la pollution lumineuse fait l'objet d'études pour limiter son effet négatif sur la consommation d'énergie, la biodiversité et la santé humaine. Les résolutions du Grenelle de l'Environnement et les opérations de sensibilisation mises en oeuvre* traduisent ces préoccupations environnementales.

Mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens ou encore insectes sont affectés par les éclairages urbains. Ces derniers influent sur la disponibilité alimentaire, l'occupation des dortoirs et des colonies et désorientent certaines espèces. Cette incidence est particulièrement visible sur les oiseaux migrateurs, qui figurent parmi les espèces les plus suivies et les mieux étudiées. S'orientant grâce à leur vue, au champ magnétique terrestre et au positionnement des étoiles, l'augmentation du nombre de points lumineux interfère directement avec leur système d'orientation. Pour l'avifaune, cette pollution lumineuse représente un danger mortel. A La Réunion, la problématique affecte fortement les Procellariidés comme le pé-

trel de Barau, le pétrel noir de Bourbon, le puffin tropical et le puffin du Pacifique ; les deux premiers étant menacés d'extinction. Dans le cas présent, ces oiseaux sont désorientés par les lumières qui seraient assimilées à une source de nourriture, puisque certains calmars bioluminescents entrent dans leur alimentation. En 1997, face à l'augmentation constante du nombre d'oiseaux échoués suite à cette pollution lumineuse, une structure associative locale est créée pour récupérer, soigner et relâcher ces oiseaux. C'est également une des actions d'urgence que la SEOR mène depuis sa création avec le soutien de la population réunionnaise, de ses bénévoles, des vétérinaires, des services de sécurité, d'incendie et de secours. En parallèle à ces actions de soin, la SEOR conduit une réflexion avec les fabricants de luminaires pour proposer des produits respectueux de la biodiversité.

Forte de cette expérience, la SEOR s'est tournée, depuis 2008, vers les décideurs. Elle propose désormais à chaque commune volontaire de signer une charte d'engagement pour limiter la pollution lumineuse. Plusieurs aspects sont alors pris en compte, des questions techniques

à la formation du personnel municipal, en passant par la sensibilisation des scolaires et le soutien financier au sauvetage des oiseaux échoués sur la commune. De nouvelles communes, ainsi que de nouveaux acteurs industriels et sportifs sont en cours de formalisation pour contribuer à sauver les oiseaux de l'île.

*Earth Hour, WWF ; Une heure pour La Réunion, CCEE

YANNICK GILOUX, SEOR (www.seor.fr)

Ont participé à la rédaction de ce dossier : ANNE GOUNI (SOP-MANU), GUILLAUME ALBAR (SOP-MANU), YANNICK GILOUX (SEOR), ALIZÉE RICARDOU (GEOG), VALÉRIE GRONDIN (SEOR), MARION GRASSI (LPO), JULIE RIEGEL (LPO), MARC SALAMOLARD (PARC NATIONAL DE LA RÉUNION), JEAN-RAPHAËL GROS-DÉSORMEAUX (AOMA), GEORGES TAYALAY (AOMA)

Autres associations ornithologiques d'outre-mer :
Le Carouge en Martinique
associationcarouge@hotmail.com,
Amazona en Guadeloupe
oiseauxguadeloupe@yahoo.fr,
la SCO en Nouvelle-Calédonie
<http://www.sco.asso.nc/>,
le Gepomay à Mayotte gepomay@gmail.com